



BAGAGE ACCOMPAGNÉ GRATUIT

1. Pour quel trajet ?

- Le transport d'un bagage accompagné* est possible pour un trajet* entre deux gares* ou points d'arrêt* belges et Breda, Maastricht, Roosendaal, Aachen, Toute Gare Luxembourgeoise, Lille-Flandres ou Maubeuge et vice versa.
- Valable uniquement en service intérieur/transfrontalier dans les trains IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur snbc.be.

2. Pour qui ?

- Pour tous les voyageurs avec bagages accompagnés*.

3. Utilisation

- Vous pouvez emporter maximum 3 bagages à mains, faciles à transporter (mallettes, sac à dos, valises,..) pour un total de 30 kg par personne. Vous devez surveiller vous-même vos bagages à main et les munir d'une étiquette nominative.
- Sont considérés également comme bagages accompagnés et transportés gratuitement :
 - le fauteuil roulant ;
 - la voiture d'enfant ;
 - (e)-monowheel, (e)-trottinette, (e)-hoverboard, (e)-vélo pliable (électrique : la batterie doit toujours être fixée à l'endroit prévu à cet effet sur votre moyen de micromobilité électrique, celle-ci doit être étanche et mise hors tension). La batterie (ou batterie de réserve) ne peut donc pas être transportée séparément). Il est également interdit de recharger les batteries des moyens de micromobilité électrique à bord du train ;
 - le vélo pliable doit être replié avant embarquement et doit rester replié durant le transport (voir également fiche SUPPLEMENT VELO;
 - l'instrument de musique portatif ;
 - l'engin de sport ;
 - bannière, drapeau et insignes de société ;
 - chien/chat et petit animal domestique enfermé (voir également fiches concernées).
- Vous placez vos bagages aux emplacements prévus (au-dessus et en-dessous de la place que vous occupez, entre les sièges ou espace similaire et dont l'encombrement n'excède pas les limites de l'espace pour bagages.
- Vos bagages ne gêneront pas les autres voyageurs ou le personnel de train et ne causeront ni dommages (par exemple aux autres voyageurs, aux autres bagages à main ou au matériel ferroviaire) ni entraveront l'exploitation ferroviaire.
- Sont exclus du transport : les matières et objets dangereux, notamment les armes, les matières et objets explosifs ou inflammables, les matières comburantes, toxiques, radioactives, corrosives. Il est également interdit de transporter les vélomoteurs et motos.



- Sauf en ce qui concerne les forces de l'ordre en service, les objets suivants sont également interdits : les armes à feu et tout objet capable de lancer des projectiles, les armes blanches pointues, aigües ou contondantes.
- Le chargement, le transbordement, le déchargement, le transport et la surveillance des bagages accompagnés que vous prenez avec vous pendant votre voyage vous incombent totalement. La SNCB ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de vos bagages.
- En ce qui concerne le transport, le chargement, le transbordement et le déchargement de votre voiture d'enfant, effectuez-le, si possible, en repliant la voiture d'enfant et dans tous les cas, lors du transbordement, du chargement et du déchargement, vous prenez l'enfant dans vos bras.
- La SNCB peut limiter le nombre et les dimensions des bagages accompagnés* gratuits pouvant être emportés dans les voitures.
- Signalez immédiatement des objets trouvés au personnel de la SNCB. La SNCB peut inspecter les bagages à main laissés sans surveillance ainsi que leur contenu. Elle est autorisée à les décharger du train et à les détruire au cas où elle-même ou les autorités l'estimeraient nécessaire pour la sécurité de l'exploitation ou celle des voyageurs.
- Vous êtes tenu de vous conformer aux prescriptions édictées par les douanes, la police et les autres autorités administratives, tant en ce qui concerne votre personne qu'en ce qui concerne le contrôle de vos bagages accompagnés. A défaut, la SNCB n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- Si les dispositions ci-dessus ne sont pas respectées, l'accès au train pourra vous être refusé ou le cas échéant un PV pourra être rédigé selon la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer.

4. A quel prix ?

- Le transport est gratuit.